



PROCÈS VERBAL Commission Territoriale de Discipline Samedi 25 mai 2024 – PLOUFRAGAN

Réunion en présentielle à la Maison des sports de Ploufragan – 18 Rue Pierre de Couberton 22440 PLOUFRAGAN

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Aurélie GEBEL

Membres : PAULINE BELLAT, JUSTINE GAC, YVES LE MEN, ALEXANDRA DA LAGE, , JOEL VOYE,

Dossier 19B59 :

Match : U18 1DIV

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne – Attitude incorrecte avec circonstance aggravante.

Sanction : 1 dates de suspension dont 1 date avec sursis, 3 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 30 €

Dossier 19B62 :

Match : U15M EXCELLENCE REGION

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes – injure et atteinte à la considération avec circonstances très aggravantes

Sanction : 6 dates de suspension dont 3 dates avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 270€

Dossier 19B72 :

Match : +16M PRENATIONALE

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle – atteinte à personne – attitude incorrecte.

Sanction : 1 date de suspension dont 1 date avec sursis, 6 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 30€

Dossier 19B73 :

Match : +16 D2M

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne – Action de jeu particulièrement dangereuse, intentionnelle et malveillante.

Sanction : 12 dates de suspension dont 4 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 600€

Dossier 19B79 :

Match : +16M PRENATIONALE

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à personne – Attitude incorrecte.

Sanction : 2 dates de suspension, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 120€

Jacques MORIZUR
Président de la Commission Territoriale de Discipline

